



Le mot du maire

La nouvelle équipe municipale est heureuse de vous présenter son premier journal dans la continuité des mandats précédents. Nous vous souhaitons un été que nous espérons beau, serein et surtout avec une liberté de mouvement retrouvée après cette difficile période de pandémie due au coronavirus. Même si la covid-19 est « contrôlée », les risques sont présents et la vigilance encore de mise.

Nous remercions nos infirmières hospitalières comme libérales, nos aide-ménagères, nos pompiers, nos agriculteurs, nos caissières de magasins, nos institutrices, nos éboueurs et d'autres qui se reconnaîtront pour avoir tant donné afin que notre nation puisse continuer de vivre tout en s'auto-protégeant. Dans cette période troublée par la découverte de ce nouveau virus, nous avons essayé de gérer au mieux cette crise au sein de notre commune où les anciens élus étaient confinés et les nouveaux non encore installés et avec une gestion au fil de l'eau des collectivités, ce qui ne pouvait que nous demander bienveillance et compréhension.

Je souhaitais à titre personnel remercier l'ensemble des Fayssiennes et des Fayssiens ayant respecté le confinement, le port de masques et les gestes-barrière. Vous êtes venus le 15 mars vous exprimer lors du scrutin des municipales à hauteur de 52% des inscrits et nous voulions vous remercier de nous avoir apporté votre confiance pour garder l'identité de notre village en l'aménageant de façon raisonnée dans la transparence et la participation citoyenne. Nous soulignons qu'une quinzaine d'entre vous ont souhaité participer aux commissions consultatives communales. Votre engagement pour l'intérêt général est bien présent et n'a jamais été démenti.

Ce journal, vous vous en doutez, est le reflet de cette période où le confinement ne permettait aucune manifestation, aucune animation villageoise. Quoique nos deux agents communaux et notre secrétaire aient été placés en autorisation spéciale d'absence, un jour sur deux, la commune a continué de gérer tous ses dossiers, d'accompagner la reprise des chantiers et d'assurer l'entretien des espaces communaux qui en ce printemps a demandé un réel investissement. Je souhaitais remercier ces trois personnes pour leur travail, y compris pendant le pic de la pandémie en France.

Ce journal fait le point sur l'avancée des travaux dans le parc, de la réfection de voirie rue Grande, de la dernière tranche des travaux extérieurs de l'église et aussi le re-câblage des lignes téléphoniques rue Grande. La présentation du budget communal 2020, voté le 26 mai dernier, donne les grandes lignes de l'investissement sur la commune sachant que nous avons aussi un budget Lotissement et un budget SPANC séparés comme le veut le Trésor public.

Le SPANC va reprendre ses activités lançant une nouvelle campagne de visites de bon fonctionnement dès la rentrée de septembre.

Grâce à nos bénévoles emmenés par Christine Martin-Migliorelli, le Point-Lecture-Multimédia rouvrira le vendredi 4 septembre pour les petits comme pour les grands si nous sommes effectivement libérés des contraintes liées au COVID-19.

Concernant les animations, la prudence nous recommande d'attendre septembre avant d'organiser la Fête du Déconfinement où Fayssiennes et Fayssiens seront invités à l'image de la Fête des Voisins où règnent la bonne humeur et la concorde. Bien évidemment, l'agenda des manifestations de l'automne vous sera communiqué dès que possible.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et un peu plus de sérénité dans votre quotidien.

Christian PEUTOT

Sommaire

- Budget 2020
- Installation du Conseil Municipal
- Des travaux malgré la période de confinement
- Fleurissement du village
- Appel à projet pour le pré communal de Carrouge
- Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Projet d'amélioration de la couverture de téléphonie mobile
- Muco'Trail du Pays de Nemours
- Ancienne station de pompage
- Point Lecture Multimédia
- Centre Communal d'action Sociale
- Confinés à Fay
- Commémoration du 8 mai
- Bravo et merci
- Vive nos agriculteurs
- La reprise
- Urbanisme
- État civil
- Participation citoyenne
- Lutte contre les cambriolages
- Appel aux dons

■ Budget 2020 de la commune

Après un débat d'orientation budgétaire entre candidats à l'élection municipale du 15 mars, le budget 2020 a été constitué afin de répondre aux exigences d'investissement sur la commune, restant fidèle au programme présenté par l'équipe en mars 2020 pour réunir vos suffrages.

Ce budget, dont vous trouverez le détail dans les tableaux ci-après, démontre, comme tous les ans, la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition restés identiques depuis 1999 grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, comme l'atteste le budget voté en suréquilibre. En effet les dépenses de fonctionnement prévues de 410 554 euros sont très inférieures aux recettes et permettent un vote du budget en suréquilibre.

Nos demandes de subventions conséquentes ont permis d'équilibrer la section d'investissement sans nécessiter de transfert de la section Fonctionnement vers la section Investissement.

Nous avons privilégié en accord avec Madame la Présidente de l'Association Loisirs Amitiés, que nous remercions, une subvention de l'ordre de 1500 euros au Centre équestre et de 1000 euros aux chasseurs. Avec la Covid, les animations villageoises ont été empêchées tandis que le centre équestre voyait ses cours annulés tout en gardant des chevaux à nourrir.

L'association des chasseurs a été défrayée des travaux opérés sur la maisonnette de l'ancienne station de pompage dont elle a désormais la charge de l'entretien, en contrepartie de son utilisation gratuite. Nous avons fait le choix de la solidarité en cette période difficile !

La part d'investissement est de 756 391 euros sachant que l'investissement lié à l'aménagement du Parc se trouve dans un budget spécifique. Ce montant englobe la dernière tranche des travaux de l'Eglise, des travaux de voirie et d'aménagement du lotissement dans le parc, la rénovation de murs du parc et de l'Eglise, l'extension du columbarium, les horloges astronomiques synchronisées, l'aménagement du terrain central de Carrouge, le renouvellement du matériel informatique devenu obsolète, la réfection de la mairie actuelle... voilà autant de pistes d'investissement définies par vos nouveaux élus.

Les finances sont saines et le resteront en continuant d'adapter les investissements aux moyens de la commune et de maîtriser les dépenses comme nous nous y employons depuis un temps certain.

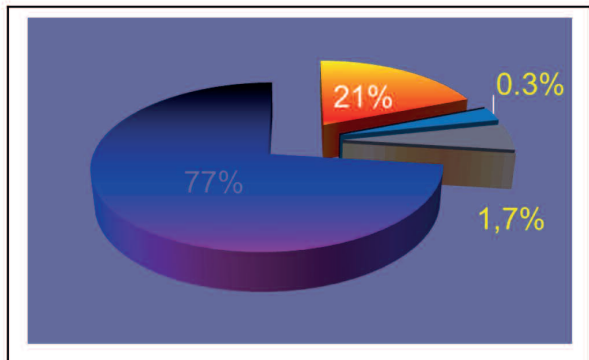
Christian Peutot

SECTION FONCTIONNEMENT EN SUREQUILIBRE

Budget excédentaire : 816 167 €

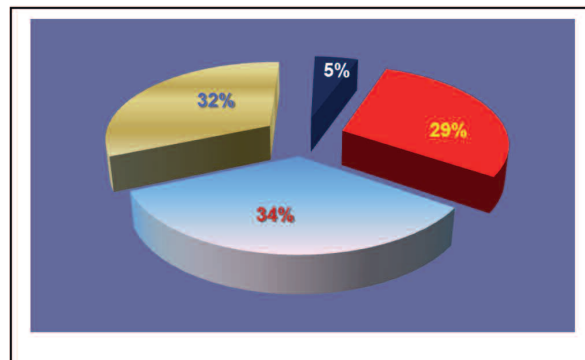
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

Impôts directs et taxes (73)	254 190	21%
Dotations et subventions Etat (74)	21 222,70	1,7%
Autres produits divers (75)	6000	0,3%
Produits de services (70)	0	0%
Produits exceptionnels (77)	1800	0%
Résultat reporté (002)	943 509,22	77%
Total	1 226 721,92	100%



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

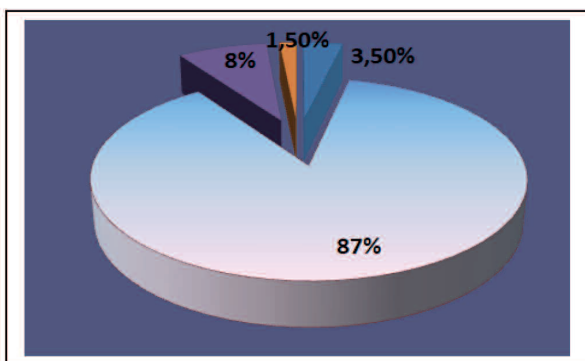
Charges à caractère général (011)	118 300	29%
Charges de personnel (012)	140 550	34%
Charges gestion courante (65)	131 500	32%
Dépenses imprévues (022)	0	0%
Virement section investissement (023)	0	0%
Dotation amortissement (042)	0	0%
Atténuation de produits (014)	20 100	5%
Charges exceptionnelles (67)	100	0%
Charges financières (66)	4,83	0%
Total	410 554,83	100%



■ Budget primitif 2020 - Section Investissements

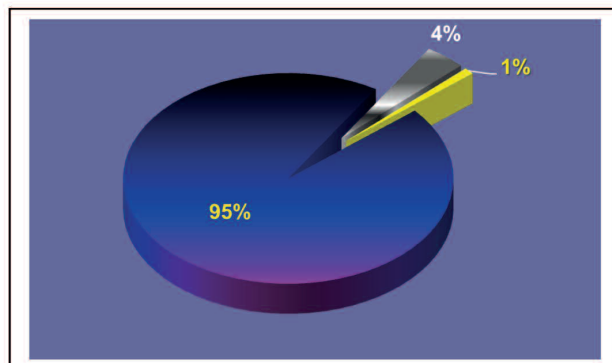
RECETTES D' INVESTISSEMENTS (EUROS)

Excédent d'investissement reporté(001)	0	0%
Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	30 138,46	3,5%
Subventions (13)	689 000	87%
Virement de la section fonctionnement (021)	0	0%
Produits des cessions (024)	60 000	8%
Amortissements frais d'études (040)	0	0%
Excédent reporté (R001)	13 304,84	1,5%
Total	792 443,30	100%



DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (Euros)

Report négatif (001)	0	0%
Dépenses imprévues (020)	0	0%
Immobilisations corporelles (21)	756 391,30	95%
Immobilisations incorporelles (20)	28 000	4%
Remboursement d'emprunt (16)	8 052	1%
Total	792 443,30	100%



■ Installation du Conseil municipal le 26 mai 2020

Ont été élus à l'unanimité :

- **Le Maire** : M. Christian Peutot
- **Les Adjoints** :
 - 1^{ère} adjointe, M^{me} Marie-Hélène Héliot-Guindre : finances, lecture publique et action sociale
 - 2^{ème} adjoint, M. Gilbert Pavie : urbanisme et travaux extérieurs
 - 3^{ème} adjoint, M. Hanspeter Badja : environnement (SPANC) et travaux intérieurs

Une **Conseillère déléguée** a été nommée par arrêté du Maire le 27 mai, Mme Martine Paroissien : Communication, Culture, Animations, Tourisme, Patrimoine et Sports (CCATPS).

Les conseillères et conseillers :

M^{me} Corinne Rousteau : affaires sociales et scolaires
 M. Eric Leydier : sécurité incendie et sécurité routière
 M. Guillaume Chantereau : sport et tourisme
 M. Romain Migeon : aménagement espace-verts
 M. Claude Michault : travaux et urbanisme
 M. Gérard Brun : animations

Le Conseil municipal, installé tardivement du fait des règles sanitaires, s'est mis immédiatement au travail.

Le budget 2020 ainsi que les comptes de gestion et administratifs de chacun des budgets communal, lotissement et SPANC, ont été votés, permettant de passer à l'action sans plus de délai.

Christian Peutot



Nouvelle équipe

En bas :

Marie-Hélène HELIOT-GUINDRE,
 Martine PAROISSIEN,
 Christian PEUTOT,
 Corinne ROUSTEAU,
 Éric LEYDIER

En haut :

Gérard BRUN,
 Gilbert PAVIE,
 Claude MICHAULT,
 Guillaume CHANTEREAU,
 Hanspeter BADJA,
 Romain MIGEON

■ Des travaux malgré la période de confinement

● ÉGLISE : poursuite des travaux

Les travaux de rénovation des charpentes et des deux pans de toiture du clocher relatifs à la tranche 4, initiés en début d'année, ont repris après le déconfinement.

Le charpentier Dequiroit a quasiment terminé la tranche 4, quelques solives ayant été changées dans le clocher. Les deux petites portes et les abat-son ont été posés puis recouverts d'ammoniac les préservant des intempéries tout en les teignant.

Le couvreur Damême a recommencé début juin pour finir la couverture du clocher mi-juin et enlever les pierres qui obstruaient les aérations où viennent d'être placés les abat-son. Le coq a été rénové et reposé le 4 juin dernier.

Nos remerciements à M. Mauve, «vétérinaire», pour lui avoir redonné vie pendant le confinement !

Les travaux actuels concernent le caquetoire afin de rendre à l'église son entrée d'origine.

L'enlèvement des tuiles a révélé que la charpente était à refaire dans sa totalité, ce qui impliquait de lourds travaux de maçonnerie, ce qui n'était pas prévu.

Fin 2019, une nouvelle mission d'étude avait été confiée à notre architecte visant la restauration intérieure de l'édifice.

Le bilan de cette rénovation et le chiffrage détaillé de son coût devraient nous être transmis sous peu.



● PARC DE FAÏ : aménagement du lotissement et voiries annexes

La pose du câble 240 mm² aluminium a été effectuée par ENEDIS. La pose des câbles de l'éclairage public a été effectuée par l'entreprise SOMELEC.

Le réseau d'eau potable a été posé et raccordé par les Entreprises MERLIN TP et la SAUR.

Une analyse bactériologique a été effectuée ainsi que des tests de pression et de débit sur le circuit d'eau.

La pose de colonnes enterrées destinées à l'apport volontaire des déchets ménagers et à recycler a été planifiée en juin avec le syndicat mixte d'enlèvement et traitement des ordures ménagères.

La pose des coffrets en limite de parcelle interviendra après la pose des bordures de trottoirs. Le goudronnage est prévu en juillet.

La fin des travaux est annoncée pour la fin juillet (si aucun problème ne survient).

La pré-vente des parcelles du lotissement a été initiée. Quatre des cinq agences immobilières intéressées ont souhaité signer un mandat sans exclusivité avec la Commune. Une vente assez rapide des lots permettrait d'autofinancer les travaux de rénovation et de réaménagement de la Mairie.

Christian Peutot



● RUE GRANDE : réfection de la voirie

Le mercredi 29 avril, l'entreprise Eurovia est venue raboter l'ancienne couche de roulement puis goudronner à chaud une partie de la rue Grande, du 2 au 20 ter, pour le compte du Conseil départemental.

Les travaux se sont achevés le soir même vers 17h30 en présence de nos représentants départementaux. Nous remercions à nouveau tous les riverains qui ont aimablement anticipé de sortir de chez eux afin de ne pas gêner les travaux.

Nous sommes très heureux du résultat final et remercions les élus départementaux M^{me} Isoline Gareau-Millot et M. Bernard COZIC et comptons sur le Conseil départemental pour refaire chaque année un tronçon de la départementale 118.

Christian Peutot



■ Téléphonie et Internet (cuivre)

En ce début du mois de mars 2020, un sous-traitant d'Orange est venu câbler l'ensemble des installations de la rue Grande, après la chute des poteaux en bois lors d'un épisode neigeux début 2019.

Je déplore la situation vécue par les riverains de la rue Grande pendant quatorze mois. Sa longue durée n'est en rien imputable à la mairie qui subissait aussi des dysfonctionnements dommageables.

En effet, après maintes demandes à l'opérateur historique, nous avons finalement eu gain de cause en nous appuyant sur l'association des maires ruraux, dont je suis un des membres du bureau, et la presse régionale.

Je vous remercie encore de votre patience et compréhension.

Christian Peutot

■ Fleurissement du village

Comme chaque année, les agents municipaux ont fleuri la commune pour notre plus grand bonheur et nous les en remercions. Les puits ont été aussi ornés ainsi que certains parterres.

Nous essaierons d'améliorer la présence de fleurs et de massifs colorés partout où ce sera possible.

Vos suggestions sont les bienvenues !

Romain Migeon



■ Appel à projet pour pré communal de Carrouge

Pour que ce bel endroit devienne un lieu éco-citoyen partagé de tous, nous allons créer au sein de la Commission consultative communale Travaux extérieurs, Aménagement et Environnement, un groupe de réflexion auquel nous vous invitons à participer.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer votre candidature par mail pour participer à ce groupe de travail.

Christian Peutot

■ Service Public d'Assainissement Non Collectif

En 2019, le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de 35 systèmes d'assainissement individuel a été réalisé à Fay par les agents techniques communaux.

La durée de validité de ce contrôle étant de 5 ans, les toutes premières installations devront à nouveau être contrôlées.

Si c'est votre cas, vous serez informé individuellement du prochain contrôle de votre installation par un courrier de la Mairie.

La prochaine campagne de vidanges groupées aura lieu entre fin septembre et début Octobre 2020.

Cette campagne est assurée deux fois par an par l'entreprise agréée et conventionnée Des Brosses, de TREILLES EN GATINAIS - tél. : 02 38 87 91 41 ou port. : 06 19 14 02 59.

Le tarif négocié pour 2020 et 2021 est de 160 € pour une cuve de 3 000 l ($106 + 3 \times 18 = 160$ €), 178 € pour une cuve de 4 000 l, 196 € pour une cuve de 5000 l.

Acheter ce service à cette société n'est pas obligatoire. Vous gardez le libre choix de préférer un autre prestataire agréé.

Hanspeter Badja

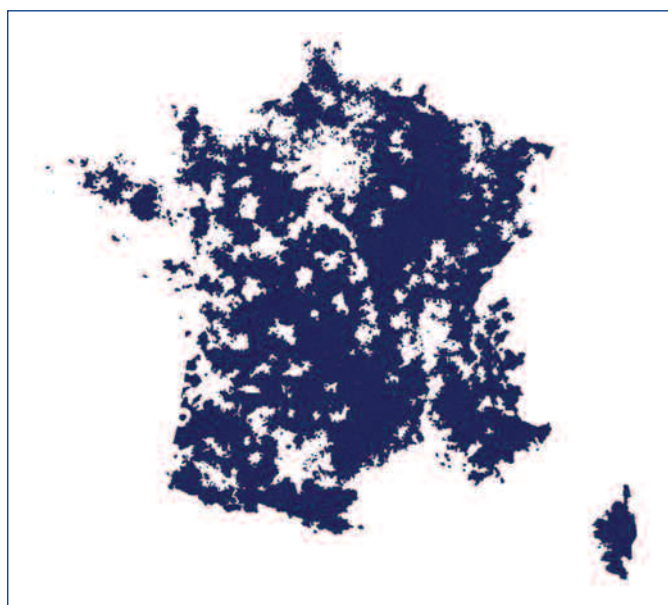
■ Projet d'amélioration de la couverture de téléphonie mobile sur le village

Zones peu denses, zones blanches, les deux notions sont parfois confondues. La première désigne un territoire correspondant aux communes peu peuplées situées en zones rurales ; la seconde désigne le fait qu'aucune couverture mobile n'est disponible dans la zone concernée.

Qu'appelle-t-on zone peu dense ?

La zone peu dense comprend environ 22 500 communes rurales, qui représentent 18% de la population et 63% du territoire. On retrouve cette notion dans les décisions d'attribution de fréquences mobiles aux opérateurs. Ces derniers ont en effet des obligations de couverture spécifiques dans ces zones qui constituent une zone de déploiement prioritaire (en % de la population).

En bleu : la zone de déploiement prioritaire



Quelles sont les obligations de couverture des opérateurs en zones peu denses pour le très haut débit mobile ?

	17-janv-22	17-janv-27	08-déc-30
Bande liée à l'obligation ²	700MHz 800MHz	700MHz 800MHz	700MHz
Zone de déploiement prioritaire ³ (18% de pop et 63% du territoire)	90% de la population (800MHz) 50% de la population (700MHz)	97,7% ⁴ de la population (800MHz) 92% de la population (700MHz)	97,7% de la population
Opérateurs	Bouygues Telecom Free Mobile (hors 800MHz) Orange SFR	Bouygues Telecom Free Mobile (hors 800MHz) Orange SFR	Bouygues Telecom Free Mobile Orange SFR

1- THD mobile : Très haut débit mobile.

2- Bande liée à l'obligation : Le titulaire de la bande peut également réaliser son obligation de couverture en utilisant d'autres fréquences dont il est titulaire.

3- Obligation à remplir dans la bande considérée uniquement pour la zone de déploiement prioritaire.

4- Obligation qui ne figure pas dans les autorisations mais qui résulte mécaniquement de l'obligation de couvrir 99,6% de la population métropolitaine.

Qu'est-ce qu'une zone blanche ?

On appelle couramment « zone blanche » un territoire non couvert par un réseau mobile. Aucun opérateur mobile ne couvre ce territoire peu densément peuplé, situé le plus souvent en zone rurale.

L'expression « zone blanche » peut aussi faire référence au programme gouvernemental « zones blanches-centres bourgs » initié en 2003.

Ce programme, piloté par l'Etat, consiste à apporter des services de téléphonie mobile, SMS et internet mobile à très haut débit, dans plus de 3 500 centres-bourgs de communes de France qui ne bénéficiaient d'aucune couverture mobile lors de recensements effectués en 2003, 2008, 2015, 2016 et 2017. La liste des communes intégrées dans le programme « zones blanches - centre bourgs » est définie par arrêté ; la couverture de ces communes passe par le déploiement de plus de 2 500 sites mobiles.

Du programme « Zones blanches-centres bourgs » au New Deal mobile : un changement de méthode.

En janvier 2018, l'Arcep et le Gouvernement annonçaient des engagements des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires métropolitains : c'est le New Deal mobile.

Ces engagements ont été retranscrits dans leurs licences actuelles en juillet 2018 afin de les rendre juridiquement opposables. Parmi les nouvelles obligations des opérateurs, le « dispositif de couverture ciblée » vise à améliorer de manière localisée et significative la couverture de zones dans lesquelles un besoin d'aménagement numérique du territoire a été identifié par les collectivités et le gouvernement.

Ce dispositif a pour objectif de répondre, de manière ciblée et adaptée, à l'ensemble des attentes des citoyens et des territoires en matière de connectivité mobile.

Avec un changement de méthode majeur : après une identification par les collectivités territoriales, le ministre en charge des Communications électroniques arrête une liste des zones à couvrir. La mise en œuvre du dispositif de couverture ciblée est pilotée par la Mission France Mobile.

Ainsi, chaque opérateur sera tenu d'assurer la couverture de 5 000 nouvelles zones grâce à de nouveaux sites dont certains seront mutualisés.

L'Arcep a, quant à elle, la charge du contrôle de l'avancement des obligations de déploiement des opérateurs.

De plus, afin de mettre en lumière l'état des déploiements des opérateurs mobiles au regard de ces nouvelles obligations, elle publie son tableau de bord du New Deal mobile, mis à jour chaque trimestre.

Les communes concernées par le programme « zones blanches-centres bourgs », dont le site n'avait pas encore été mis à disposition par les collectivités, ont été prises en compte dans le cadre du le New Deal mobile :

- 75% des sites existants au 1er juillet 2018 dans le cadre des programmes « zones blanches-centres bourgs » passeront en 4G d'ici à fin 2020, les 25% restant passeront en 4G d'ici à fin 2022. Tous les sites des programmes « zones blanches-centres bourgs » mis en service après le 1er juillet 2018 passeront en 4G d'ici à fin 2020.
- Plus de 300 sites, auparavant identifiés dans le cadre des « zones blanches-centres-bourgs » ont basculé dans le dispositif de couverture ciblée à la demande des collectivités (arrêté du 4 juillet 2018).

En 2019

- **22 mars** : publication, au Journal officiel, de l'arrêté ministériel définissant les premières listes des zones à couvrir par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée pour 2019
- **25 mai** : je réponds à une étude lancée par la préfecture de Seine-et-Marne sur les zones blanches et le niveau de couverture des villages ruraux du département.
- **18 juillet** : l'arrêté du 12 juillet 2019 définissant la deuxième liste des zones à couvrir par les opérateurs mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2019 a été publié au Journal officiel le 18 juillet 2019, ainsi que l'avis de l'Arcep.
- **25 juillet** : l'Arcep lance une consultation publique sur la levée de l'obligation de consultation des autres opérateurs mobiles préalablement à la construction de nouveaux pylônes en zone de déploiement prioritaire.
- **28 décembre** : l'arrêté du 23 décembre 2019 définissant la quatrième liste des zones à couvrir par les opérateurs mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2019 a été publiée au Journal officiel le 28 décembre 2019, ainsi que l'avis de l'Arcep.
- **29 décembre** : l'arrêté du 23 décembre 2019 définissant la troisième liste des zones à couvrir par les opérateurs mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2019 a été publiée au Journal officiel le 29 décembre 2019, ainsi que l'avis de l'Arcep.

En 2020, le projet d'amélioration pour Fay

Le 4 Février 2020, l'opérateur SFR, désireux d'améliorer sa couverture du village, vient démarcher la mairie. Accompagnée de son prestataire CIRCET, SFR propose d'implanter un mât de 30 mètres de haut afin d'y poser une antenne-relais SFR ainsi que celles des trois autres opérateurs connus.

Je suggère plusieurs sites en vue de couvrir l'ensemble du village et bien sûr, sans oublier le souci sanitaire.

Deux sites sont privilégiés, ni trop excentrés, ni trop proches d'habitations : le château d'eau, assez reculé et dominant la vallée de Laveau et le terrain de la Boulonnaire (aire de pique-nique) assez central, reculé des habitations et relativement proche du réseau d'électricité.

Au regard de l'étude hertzienne opérée, des antennes-relais implantées sur le site de la Boulonnaire amélioreraient pour tous la couverture de téléphonie mobile dont nous déplorons la piètre qualité depuis trop longtemps.

Nous avons depuis négocié le tarif de location du terrain ainsi que le type de mât à installer pour qu'il soit esthétique dans notre bel environnement (voir photo-montage).



Avant de soumettre ce projet au vote du Conseil municipal en septembre, nous serions intéressés par vos remarques et suggestions. À cette fin, vous pouvez consulter l'ensemble du dossier, y compris l'annexe technique et sanitaire, sur le site Internet de la commune.

Nous restons à l'écoute de vos retours pour faire aboutir ce projet.

Christian Peutot

<https://www.fay-les-nemours.fr>

Retrouvez tous les Flash Info et Courrier de Fay, ainsi que le compte-rendu des Conseils municipaux publiés sur le site officiel de la mairie. Diverses informations pratiques, liens Internet et numéros utiles, sur la vie associative du village, l'histoire et patrimoine, etc. y sont régulièrement mises à jour.

Un grand merci à notre précédente conseillère municipale Peggy Linois-Debut pour la création et l'enrichissement de ce site.

Hanspeter Badja

■ Muco'Trail du Pays de Nemours

Le 2 février, le Pays de Nemours Running Trail-USNSP organisait la troisième édition de cette course solidaire, technique, sportive et populaire pour soutenir les actions de « Vaincre la Mucoviscidose » auprès des patients et familles de patients.

La commune de Faÿ y participait, offrant une partie du parcours et recevant le matin même, les organisateurs dans notre salle polyvalente pour un petit déjeuner. Beaucoup de coureurs avaient répondu à l'appel, y compris un certain nombre de Faÿssiens, malgré un temps maussade et un parcours très boueux. Quand la cause est noble, le dépassement de soi devient moins difficile ! Félicitations aux organisateurs et aux courageux participants avec remise des médailles à Bagneaux/Loing par Christian Peutot et Martine Paroissien.

Un remerciement spécial à l'association des chasseurs de Faÿ qui ont sacrifié une journée de chasse pour laisser une partie de leur territoire libre au parcours des coureurs.

Martine Paroissien



L'ancienne station de pompage trouve une nouvelle utilité

Comme nous l'avons écrit, l'ancien puits dans la maisonnette de la station de pompage, située à la sortie du village à Laveau, a été comblé pour des questions sanitaires par le SIAEP, Syndicat Intercommunal de l'Assainissement et de l'Eau Potable, sur demande de l'ARS, Agence Régionale de Santé. Cette petite bâtisse était donc retombée dans le domaine communal.

Nous avons fait le choix au mandat précédent d'en laisser l'utilisation à l'association de chasse de Faÿ-lès-Nemours à titre gratuit sous réserve de l'entretien du bâtiment. Après signature de la convention en mairie, son Président, M. Jacky Carreras, aidé de certains des adhérents, est venu embellir la maison, nettoyage des végétaux envahissants, réfection de la clôture et des pilastres de l'entrée, rénovation des fenêtres et de la porte et réparation d'une partie du toit. Son aménagement intérieur est prévu ultérieurement.

Le raccordement au réseau ENEDIS sera réalisé en juillet, puis un abonnement pris auprès d'un fournisseur d'énergie en remplacement de celui existant qui était à la charge du délégataire du syndicat, c'est-à-dire la SAUR.

Nous souhaitons remercier vivement tous les bénévoles, surtout MM. Jacky Carreras et Éric Bilger qui se sont pleinement investis dans les travaux, mais aussi dans le fleurissement de cette «petite maison dans la prairie» !

Christian Peutot



"Souvenir 2019 de la collecte des déchets répandus dans la nature qui n'a pas pu être organisée ce printemps"

Point-Lecture-Multimédia

Le Vendredi 4 Septembre 2020, le Point-lecture ouvrira de nouveau ses portes après une longue période de fermeture due au COVID-19. L'équipe de bénévoles sera heureuse de vous y accueillir les :

- Lundi, de 10h à 12h
- Mercredi, de 15h à 18h
- Vendredi, de 16h à 20h
- le 1^{er} dimanche du mois, de 15h à 18h

L'ouverture du lundi matin sera toujours essentiellement dédiée à l'accueil des tout-petits avec leurs parents, grands-parents ou assistantes maternelles, pour un moment de partage, d'histoires, de comptines et de chansons.

En 2019, 113 personnes faisaient déjà partie de nos lecteurs. Il est à signaler que l'inscription reste gratuite pour tous. Outre les 900 documents (livres, CD, DVD) prêtés par la Médiathèque départementale et renouvelés périodiquement, vous pourrez y trouver 1300 livres et revues (dont de régulières nouveautés en littérature Jeunesse et Adulte) appartenant à la commune. Plus de 600 documents ont été prêtés à nos lecteurs en 2019.

En 2019, plusieurs animations ont aussi été proposées :

- En Janvier, participation à la manifestation nationale, Nuit de la lecture (avec jeux et quizz autour des livres, lectures d'extraits choisis)
- Plusieurs accueils avec la conteuse Céline Harlingue en partenariat avec le Réseau d'Assistants maternelles itinérant de Bagnaux/Loing, en présence de quelques résidents de l'EHPAD de St Pierre-les-Nemours
- Séances "Petites histoires avec Popi" (2 par trimestre) : présentations d'albums et comptines à destination des tout-petits et du Réseau d'Assistants maternelles itinérant.
- Accueil d'un petit groupe de l'EHPAD avec présentation de textes, livres, chansons et surtout, échanges conviviaux.



Un regret cependant : malgré la richesse des ressources numériques Medialib77 proposées par la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne et accessibles aux inscrits (films, documentaires, ebooks, apprentissage d'une langue étrangère, concerts audio et vidéo), trop peu de personnes se sont connectées sur ce site pour en bénéficier.

Tous les liens concernant ce service se trouvent sur l'onglet Point Lecture Multimédia / Infos pratiques du site de la commune et les bénévoles restent à votre disposition pour toute précision ou explication supplémentaire.

Enfin, au cours du 2^e semestre 2020, un projet financé par la Communauté de Communes du Pays de Nemours et développé en très étroite collaboration avec les sept médiathèques du territoire (y compris celle de Nemours) sera réalisé. Il comportera : des animations en partenariat, une complémentarité des fonds, un logiciel et un portail communs proposant l'accès aux différents catalogues. Cela permettra aux usagers de choisir et réserver des documents (livres, CD, DVD) directement via internet mais aussi d'accéder à toutes les informations concernant les animations organisées par l'ensemble du réseau de Lecture publique de la CCPN.

Au vu de ces heureuses perspectives, nous vous attendons nombreux dès la rentrée et, si vous avez quelques heures de disponibilité, des idées d'animations, des envies, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles qui fait vivre ce lieu ! Vous y serez les bienvenus !

Christine Martin-Migliorelli



Le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants

Il développe :

- **Des missions légales** telles que l'instruction des demandes d'aide sociale et la transmission des dossiers pour décision à l'autorité compétente (Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales...) : Couverture Maladie Universelle (C.M.U.), Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.), demandes d'aide ménagère ou de placement en établissement pour les personnes âgées et handicapées...

- **Des missions facultatives** telles que :

- Le secours d'urgence : octroi d'aides financières, de paiement de factures directement aux créanciers, de soutien matériel ou financier des mères ou pères isolés
- L'octroi de subventions aux associations à caractère social
- L'instruction et l'accompagnement dans la constitution des dossiers de Revenu de Solidarité Active (R.S.A.)

En pratique :

- L'achat de colis de fin d'année pour les anciens
- La prise en charge d'une partie des frais d'accueil des enfants de Faÿ dans le centre de loisirs de Saint-Pierre / Nemours. Le CCAS accorde aux familles faÿssiennes :
 - 0.60 € d'aide pour la garderie, par enfant et par garderie (matin-soir)
 - 11 € d'aide pour l'accueil de loisirs sans hébergement, par jour et par enfant (limité à 20 jours par an)
- La prise en charge d'une partie des voyages scolaires pour les primaires, à hauteur de 25 % du montant TTC du voyage par an et par enfant.
- La prise en charge d'une partie des voyages scolaires pour les collégiens et lycéens, à hauteur de 150 € par enfant et par an pour un couple ou 200 € par enfant et par an pour une famille mono- parentale.
- La prise en charge d'une partie des frais liés à l'examen du BAFA (Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur), à hauteur de 150 € par session (examen en 2 sessions) soit 300 € par enfant, sous conditions de ressources imposables inférieures à 27 000 € pour 1 enfant et 33 000 € pour 2 enfants.

Cinq élus du Conseil Municipal : Mesdames Corinne ROUSTEAU (vice-présidente), Martine PAROISSIEN, Marie-Hélène HELIOT-GUINDRE, Messieurs Hanspeter BADJA et Christian PEUTOT.

Compte tenu, de la situation sanitaire, nous n'avons pu encore nous réunir, ni nommer nos membres extérieurs. Si vous participez à des actions de cette nature et que vous souhaitez être membre du conseil, merci de vous rapprocher de nous afin de déposer votre candidature.

Corinne Rousteau

■ Confinés à Faÿ

Un grand merci aux Faÿssiens pour leurs applaudissements de remerciements aux soignants et autres dévoués de l'ombre chaque soir à 20h pendant la totalité du confinement, sans jamais faire défaut un seul soir !

Le 25 mars à 20h ce fut un immense moment d'émotion quand retentirent les cloches de l'église, et que les bougies s'allumèrent aux fenêtres des maisons pour honorer nos morts et l'héroïsme de nos soignants ! C'est dans cette douloureuse période que le mot SOLIDARITÉ a pris tout son sens.

Quatre distributions de masques, offerts par la Commune et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, ont été effectuées par les élus.

Merci à toutes et tous pour votre soutien sans relâche et surtout restez prudents !

Martine Paroissien



■ Commémoration du 8 mai

Comme chaque année, la cérémonie de l'Armistice de la 2^{ème} Guerre mondiale s'est déroulée, mais exceptionnellement à huis clos.

Martine Paroissien



Bravo et merci

Dans cette lutte acharnée contre la covid-19, merci aux femmes et aux hommes qui ont donné chaque jour de leur personne pour aider notre pays à enrayer cette épidémie, qui ont travaillé sans compter leurs heures pour faire que la France continue de vivre. Que nos pensées accompagnent les familles endeuillées et les personnes vivant avec des séquelles de cette maladie encore tellement méconnue.

Merci à vous, soignants, qui avez travaillé chaque jour avec la boule au ventre, par peur de contracter le Coronavirus et de le transmettre autour de vous, à vous qui prenez tant soin de notre santé...et pas seulement des malades de la Covid-19. Que vous soyez personnel hospitalier et des cliniques privées, médecin généraliste, infirmière ou infirmier, aide-soignante ou soignant, ambulancier, brancardier, personnel des EHPAD... merci infiniment.

Merci à vous, agents de nettoyage et d'entretien, qui avez maintenu les espaces publics propres, dans les hôpitaux mais également les locaux et bureaux d'entreprises et autres lieux

de passage, permettant de ralentir et de contenir la propagation du virus. Merci à vous, éboueurs, qui avez continué à collecter tous nos déchets, contribuant à rendre le pays plus propre, évitant ainsi toute contamination supplémentaire.

Merci à vous, entreprises de fabrication de masques ou de matériel médical, pour avoir su mettre à profit vos connaissances et vos ressources matérielles et humaines pour venir en aide à la France dans un délai très court.

Merci à vous, gendarmes et policiers, qui avez protégé la population avec des règles bien délicates à faire appliquer pour que le confinement soit respecté par tous.

Merci à vous, pompiers, parce que même en période de Covid-19, il y eut des incendies, des victimes d'infarctus du myocarde ou d'accidents vasculaires cérébraux, mais aussi des accidents de la route et des accidents domestiques.

Merci à vous, agriculteurs, qui avez continué à travailler votre terre pour nous offrir des produits de qualité. Vous qui êtes trop souvent décriés, dévalorisés alors que vous êtes pourtant un maillon essentiel pour la chaîne alimentaire de notre pays.

Merci à vous, employés polyvalents, qui vous leviez aux aurores pour remplir les rayons des grandes surfaces pour que nous puissions nous ravitailler et que nous ne manquions de rien (surtout de pâtes, de farine, etc.).

Merci à vous, hôtes de caisse, qui avez passé inlassablement des centaines d'articles devant votre scanner pour que nous puissions repartir avec un chariot de courses plein à craquer.

Merci à vous, routiers, qui avez sillonné la France pour livrer et réapprovisionner le pays malgré vos conditions de travail devenues soudain plus difficiles (sanitaires peu accessibles, restaurants fermés...).

Merci à vous, livreurs, qui avez continué à nous livrer des repas ou à déposer des colis devant nos portes, de la peinture ou des livres pour nos enfants, des équipements de sport pour les plus motivés d'entre nous, les croquettes du chien ou quelques produits de beauté pour ces dames... ces petits paquets qu'on a attendus comme les cadeaux de Noël sous le sapin et qui nous ont donné du baume au coeur.

Merci à vous, employés des plateformes logistiques qui dans un ballet incessant de chariots élévateurs, avez réceptionné, stocké et réexpédié des tonnes de marchandises à travers la France pour que le lien entre producteurs et acheteurs continue d'exister.

Merci à vous, commerçants, bouchers, poissonniers, fromagers, boulangers, pâtisseries, chocolatiers ou épiciers, qui avez continué à nous proposer votre savoir-faire. Merci aussi aux buralistes et distributeurs de presse... Nos pensées à tous ceux qui ont dû laisser, qui ont encore leur rideau baissé.

Merci à vous, salariés des transports publics, qui avez permis aux salariés d'aller travailler et à chacun d'entre nous de se déplacer pour aller acheter des biens de première nécessité ou se rendre chez le médecin.

Merci à vous, restaurateurs qui avez réussi à maintenir un service de restauration à emporter, cuisinant pour ravir les papilles de ceux qui allaient au travail chaque jour et qui avaient besoin d'énergie pour tenir la journée, ou de ceux qui avaient simplement envie de retrouver le plaisir du goût et de manger autre chose qu'un simple plat de pâtes. Nos pensées pour ces cafés, hôtels et restaurants qui ont dû totalement fermer.

Merci à vous, chercheurs, qui tentez de trouver des médicaments pour enrayer cette pandémie ou mieux un vaccin. Parce qu'en cette période de crise sanitaire et de propagation d'un virus encore inconnu il y a quelques mois, la recherche est primordiale.

Merci à vous, professeurs, vous qui avez continué à transmettre vos connaissances aux jeunes générations, soit à distance avec "les moyens du bord", soit en présentiel en assurant l'école aux enfants du personnel soignant et des Forces de l'Ordre.

Merci à tous les anonymes initiateurs d'actions solidaires !

Christian Peutot

Vive nos agriculteurs

Merci aux jeunes agriculteurs de Seine-et-Marne de la F.D.S.E.A. conduit par Monsieur Guillaume CHANTE-REAU et Monsieur Eric DARVILLE, venus nous remettre 5 litres de gel hydroalcoolique à la mairie pour continuer à nous protéger de la covid.

Nous avons échangé sur le métier d'agriculteur et les difficultés de cette profession alors que beaucoup de Français ont découvert les bienfaits des produits locaux de qualité issus de nos territoires, bien loin de l'agri-bashing du pré-confinement.

Oui, nos agriculteurs nourrissent notre pays et cela fait déjà quelques siècles. Preuve est faite aujourd'hui qu'ils contribuent à la sécurité sanitaire par la filière parfois méconnue de la betterave.

Merci à eux et continuons à les soutenir par nos achats de proximité !

Christian Peutot



La reprise !

Après ce long confinement, nous souhaitons une rapide reprise de leurs activités aux entreprises et professionnels implantés sur notre commune :

- Les Anges de Manolo, élevage de chevaux, BJM Services, paysagiste, CRH, isolation, la Ferme de Laveau, poulailler bio, GB Construction, Imprimerie des Roches, MCMY-bâtiment et travaux publics, NEW CTS, automates pour textiles et TEIXEIRA PINTO, maçonnerie, carrelage et couverture.
- Récréa'Mam, maison d'assistantes maternelles, le Centre équestre La Coulée aux chevaux,
- M^{me} S. Hastings, intervenante en Anglais, M. R. Lanier, dentiste équin, MM. S. Smiegelski et J. Philibert, apiculteurs, M^{mes} M. Badja et E. Raymond, assistantes maternelles, AFA ET M^{me} F. Chestier, taxis.

Marie-Hélène Héliot-Guindre

Urbanisme

Certificats d'urbanisme (a) d'information :

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, ...)

- CUb 077.178.19.00018 : Sise rue des Prés (Lot B).
- CUb 077.178.19.00019 : Sise rue des Prés (Lot C).
- CUb 077.178.19.00020 : Sise rue des Prés (Lot D).
- CUb 077.178.19.00021 : Sise rue des Prés (Lot E).
- CUb 077.178.19.00022 : Sise rue des Prés (Lot F).
- CUb 077.178.19.00023 : Sise rue des Prés (Lot G).
- CUa 077.178.19.00024 : Sise 1 Chemin du Buisson des Rochettes.
- CUa 077.178.19.00025 : Sise rue Grande.
- CUa 077.178.19.00026 : Sise 11 rue de Montivier.
- CUa 077.178.20.00001 : Sise 6 Allée des Gâtines.
- CUa 077.178.20.00002 : Sise 2 rue des Roches.
- CUa 077.178.20.00003 : Sise 2 rue de l'Eglise.

Déclarations Préalables

- 077.178.19.00013 : Extension habitation au 5 rue de Montivier.
- 077.178.19.00014 : Construction d'une piscine au 7 rue de Montivier.
- 077.178.20.00001 : Construction d'une véranda au 6 rue de l'Ouche à Catherine.
- 077.178.20.00002 : Aménagement du sous-sol au 6 rue de l'Ouche à Catherine.
- 077.178.20.00003 : Pose d'un portail coulissant et remplacement des volets alu gris anthracite au 24 bis rue Grande
- 077.178.20.00004 : Rehausse du mur de clôture en façade sur rue - pose d'un portail et portillon en alu gris anthracite. Construction d'un local poubelles au 43 rue Grande.
- 077.178.20.00005 : Réfection de la toiture du préau existant suite à la chute d'un arbre dessus. Remplacement à l'identique des tuiles anciennes au 61 rue Grande.

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- 077.178.19.00014 : Vente d'un terrain sise 1 Chemin du Buisson des Rochettes.
- 077.178.19.00015 : Vente du terrain sise 57 rue Grande.
- 077.178.19.00016 : Vente de la maison sise 11 rue de Montivier.
- 077.178.20.00001 : Vente de la maison sise 1 Chemin du Buisson des Rochettes.
- 077.178.20.00002 : Vente de l'appartement sise 6 Allée des Gâtines.
- 077.178.20.00003 : Echanges terrains sise 2 rue des Roches.
- 077.178.20.00004 : Vente de la maison sise 2 rue des Roches.
- 077.178.20.00005 : Echange terrain sise 2 rue des Roches.
- 077.178.20.00006 : Vente de la maison sise 12 rue de l'Eglise

État civil

Nous ont rejoints :

- Lucas PHILIBERT ROQUES, le 27/02/2020.
- Ilyanna DUCLERON, le 28/02/2020.
- Lou ROUILLARD, le 15/04/2020.
- Rémi CORBEAU, le 11/05/2020.

Nous a quittés : M. Jacques RACASSIER, le 05/04/2020.



Participation citoyenne

Actuellement, seize référents communaux bien répartis sur l'ensemble du village contri-

buent à ce dispositif qui permet de rassurer la population en luttant contre le sentiment d'insécurité, encadré par la Gendarmerie de Château-Landon et fondée sur la solidarité de voisinage visant à participer à sa propre sécurité dans son cadre de vie.

Christian Peutot

Lutte contre les cambriolages

La période des vacances est hélas propice à la multiplication des actes de cambriolages. Outre, la vigilance du voisinage, nous vous rappelons que vous pouvez signaler votre absence à la gendarmerie de Château-Landon. Les gendarmes au cours des rondes qu'ils effectuent de jour comme de nuit prendront en compte votre signalement.

Tél : 01.64.29.30.09 - Fax : 01.64.29.47.74

Courriel (formulaire-de-contact) :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Christian Peutot

Église Saint Sulpice de Fay-lès-Nemours Faites un don !

Nous continuons à solliciter votre générosité et adressons nos vifs remerciements à tous les donateurs !

Téléchargez le bulletin de souscription sur www.fondation-patrimoine.org/15753

DON EN LIGNE sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/15743 ou

DON PAR CHÈQUE à l'ordre de

«Fondation du patrimoine - église de Fay-lès-Nemours», à envoyer à :

Fondation du patrimoine délégation Île-de-France
8, passage du Moulinet - 75013 Paris

LE COURRIER DE FAY-LÈS-NEMOURS

Directeur de publication : Christian Peutot

Rédactrice en chef : Martine Paroissien

ont collaboré à ce numéro :

Hanspeter Badja, Marie-Hélène Héliot-Guindre, Isabel Maranhao, Christine Martin-Migliorelli, Romain Migeon, Martine Paroissien, Christian Peutot, Corinne Rousteau,

Photos : Christian Peutot, Martine Paroissien, Christine Martin-Migliorelli

Impression et mise en page : Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

Dépôt légal : Décembre 2006